

PHOSPHORIA

par L'Entreprise Médicale



FORMATION **EXPERTE**

OPTIMISER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION ET DE CONTRÔLE
DES EAJE : ADAPTER SES PRATIQUES À LA RÉFORME

EXPERTS INTERVENANTS :

Expert membre du réseau Phosphoria

Avocat en droit de la santé

Responsable contrôle et agrément des EAJE

OPTIMISER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION ET DE CONTRÔLE DES EAJE : ADAPTER SES PRATIQUES À LA RÉFORME



2 jours



Sur devis



Dans vos locaux



Disponible uniquement en INTRA

OBJECTIFS

- Identifier les axes clés de la réforme des modes d'accueil des jeunes enfants (ordonnance du 19 mai 2021 et textes d'application) et ses impacts pour les services départementaux en charge de la petite enfance
- Maîtriser le cadre juridique régissant les avis, les autorisations, le suivi et l'inspection des lieux d'accueil collectif de la petite enfance
- Appliquer les règles de bonnes pratiques visant à optimiser les procédures d'ouverture, de surveillance et de contrôle des EAJ

PROGRAMME

- I. IDENTIFIER LES ELEMENTS CLES DE LA REFORME DES MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**
 - Appréhender les grands axes de la réforme
 - Maîtriser le nouveau cadre réglementaire des EAJE
 - S'approprier le nouveau référentiel bâtimentaire national
- II. SÉCURISER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE**
 - Clarifier le nouveau cadre juridique régissant l'accueil collectif de la petite enfance
 - Organiser l'analyse des projets et l'instruction des demandes
 - Formaliser les décisions d'autorisation du conseil départemental
- III. OPTIMISER LES PRATIQUES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE**
 - Maîtriser les bases juridiques des inspections et des contrôles
 - Assurer le suivi et la surveillance des EAJE
 - Rationnaliser le déroulé des inspections
 - Sécuriser la production des écrits
 - Organiser les suites des inspections et des contrôles
- IV. ÉVALUATION DE LA SESSION**

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travail d'analyse et d'échange à partir des expériences des stagiaires et de l'expert-formateur
- Ateliers pratiques

PROFIL DES INTERVENANTS

- Expert membre du réseau Phosphoria
- Avocat en droit de la santé
- Responsable contrôle et agrément des EAJE

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels des conseils départementaux chargés des avis et autorisations et/ou du contrôle des lieux d'accueil collectif de la petite enfance :
- Personnels des services de PMI
- Personnels en charge de l'instruction des demandes d'autorisation et d'avis
- Personnels d'inspection et de contrôle
- Personnels de la direction enfance-famille des conseils départementaux
- Personnels du service juridique des conseils départementaux

LES + PHOSPHORIA

- Approche complète et pratique : Mélange d'apports théoriques et d'exercices pratiques pour une meilleure assimilation
- Experts qualifiés : Intervenants spécialisés en droit de la famille et en gestion des modes d'accueil
- Etudes de cas réels : Utilisation de situations pratiques pour illustrer les concepts et en faciliter la compréhension
- Sécurisation des pratiques : Focus sur la sécurisation des procédures pour éviter les mises en cause légales

POURQUOI CHOISIR PHOSPHORIA

par L'Entreprise Médicale

Un savoir-faire pédagogique éprouvé depuis **27 ans**

+3000 professionnels de santé formés chaque année et **plus de 200 formateurs experts santé**

150 formations en management, organisation de soins, droits et responsabilités, qualité et gestion des risques, stratégie et performance

Membre du Groupe MNH, une priorité donnée à la **santé physique et psychologique des soignants**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONTACT

Si besoin d'une assistance en rapport avec une situation de handicap contactez-nous :

par téléphone : 01 47 24 07 99 - par mail : formation@phosphoria-formation.fr

PARTICIPATION

Les prix hors taxe par participant sont indiqués sur le programme de chaque formation inter-entreprise. Les formations intra-entreprise font l'objet d'un devis.

Ce prix non soumis à TVA comprend :

la participation à la session de formation, rafraîchissements, boissons chaudes et viennoiseries (présentiel). Les déjeuners sont à la charge des stagiaires.

INSCRIPTION

Dès réception du bulletin d'inscription pour un ou plusieurs participants valant convention simplifiée de la formation continue, une confirmation vous sera adressée. Une convocation et un plan d'accès vous seront adressés ultérieurement.

Notre offre exclusive à la commande :

pour 2 participants à la même formation -10%

pour 3 participants à la même formation -25%

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de facture. Celui-ci, en précisant toujours le numéro de facture, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque à l'ordre de l'Entreprise Médicale
- ou

- par virement direct à l'ordre de : Société Générale, compte l'Entreprise Médicale – IBAN : FR76 3000 3033 9100 0200 2557 831 – BIC : SOGEFRPP

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance prévues engendrera des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

La signature du bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées ci-dessous.

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les frais suivants s'appliquent :

- Annulation entre 20 et 8 jours ouvrables avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 50 % du prix total.

- Annulation moins de 8 jours ouvrable avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 100 % du prix total.

Les frais d'annulation ne sont pas remboursables par les organismes financeurs.

Report par le client : Les demandes de report doivent être reçues au moins 4 semaines avant le début de la Formation. La nouvelle date doit être fixée dans l'année en cours, en accord avec L'ENTREPRISE MEDICALE.

Report par L'ENTREPRISE MEDICALE : En cas de force majeure, maladie ou indisponibilité d'un formateur, L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve le droit de reporter la Formation et en informera le Client dès que possible.

Abandon ou absence : Tout abandon ou absence, même justifié, ne donne lieu à aucun remboursement ni réduction du coût de la Formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les présentes conditions définissent le cadre de collecte et de traitement des données personnelles par L'Entreprise Médicale lors de l'inscription aux formations. Les données requises sont essentielles à la gestion de l'inscription et à la communication relative aux formations.

L'utilisation des données se limite à ces fins, excluant toute cession à des tiers.

L'Entreprise Médicale garantit la confidentialité et la sécurité des données conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1976. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, exerçable par demande écrite.

Pour toutes questions relatives à votre inscription,

merci de contacter l'équipe Administration des ventes : formation@phosphoria-formation.fr

